

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

## LE DEVELOPPEMENT DE LA COHABITATION SANS MARIAGE ET SES EFFETS SUR LA NUPTIALITE DANS LES PAYS INDUSTRIALISES

---

Louis ROUSSEL  
(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France)

Les premiers écrits sur la cohabitation juvénile sans mariage sont tout récents : ils datent de 1975 et sont dus à Jan Trost (1). Le phénomène pouvait alors, de l'extérieur au moins, être interprété comme une curiosité locale, résultant de circonstances particulières et appelée à disparaître plus ou moins rapidement. On sait ce qu'il en est advenu : en quelques années, le modèle s'est largement diffusé dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest (2), l'attitude des parents s'est modifiée, le droit social s'est adapté à cette situation. Bref, ce comportement juvénile, hier encore déviant ou marginal, fait désormais figure, dans nos pays, sinon de norme, du moins de modèle admis.

Dans ces conditions, livres et articles se sont multipliés sur ce sujet. La plupart se fondent sur des enquêtes qui se proposent de mesurer l'ampleur du phénomène et d'en décrire les traits spécifiques.

Le cadre général de cette séance, "Les nouveaux rythmes familiaux", comme le sous-titre de cette communication invitent pourtant à passer rapidement sur ces deux points et à ne retenir que les données indispensables pour répondre à la question précise : quelle influence a eu dans le passé, et pourrait avoir dans l'avenir, la cohabitation sur l'évolution de la nuptialité ?

### I - DEFINITIONS ET DONNEES

Dans un domaine aussi neuf, on ne s'étonnera pas que la terminologie ne soit pas encore fixée. L'expression "cohabitation sans mariage" est, certes, claire, mais elle recouvre des situations très diverses. En y ajoutant l'adjectif "juvénile", on en désigne un sous-ensemble. Encore faut-il le définir précisément. P.A. Audirac retient la formule suivante : "couples de célibataires dont l'homme a moins de 35 ans" (3). Mais cette population, à notre sens, demande elle-même à être distinguée en deux sous-groupes, selon que les ménages comportent ou non un enfant. Pour plus de clarté, il faudrait peut-être réserver l'expression "union libre" aux couples avec enfants (4). La distinction pouvait paraître inutile tant que la fécondité demeurait très faible parmi les jeunes cohabitants : elle semble aujourd'hui

(1) Jan TROST : "Married and unmarried cohabitation : The case of Sweden with some comparisons", Journal of Marriage and the Family, 1975, 37, pp.677-682.

(2) Cette étude exclut les Pays de l'Est, où le phénomène semble, pour des raisons complexes, encore très marginal.

(3) Pierre Alain AUDIRAC : "Cohabitation et mariage : qui vit avec qui ?", Economie et Statistique, n° 145, Juin 1982, p.43.

(4) Il faudrait même subdiviser, en séparant ceux qui ont eu "ensemble" un enfant, et ceux dont l'enfant est né d'un couple antérieur.

indispensable. Pour l'ensemble des cohabitants hors mariage, nous proposerions volontiers la typologie suivante :

1. Couples où les deux conjoints sont célibataires
  - 1.1. avec enfants
  - 1.2. sans enfant.
2. Couples où un des deux conjoints au moins n'est pas célibataire
  - 2.1. avec enfants
  - 2.2. sans enfant.

Suivant cette typologie, ne seraient considérés comme cohabitants juvéniles que les couples de célibataires sans enfant, où l'homme aurait moins de 35 ans. Pour que les données ainsi réparties soient vraiment utiles, elles devraient être distribuées suivant le groupe d'âge du conjoint "de référence". Une autre information importante est la répartition de ces cohabitations suivant leurs durées. Si ces tableaux étaient fournis, pour les quatre types de cohabitations, on disposerait d'éléments statistiques suffisants pour une appréciation un peu précise du phénomène.

Nous sommes loin de disposer de telles données. On trouvera plus loin quelques estimations actuellement disponibles pour l'Europe et les États-Unis. on consultera aussi "Situation démographique de la France, 1983" (5).

Donnons simplement ici quelques exemples en valeurs absolues : en France, suivant la définition de P.A. Audirac, le nombre de couples de cohabitants juvéniles est passé de 155 000 à 400 000 en six ans (1975-1981) (6) ; au Danemark, suivant une définition il est vrai plus large, et comprenant les divorcés, l'effectif s'est élevé de 200 000 à 450 000 entre 1974 et 1982 (7) ; aux États-Unis, le phénomène, plus tardif, a connu une rapide extension dans la dernière décennie : on y est passé, depuis 1970, de 89 000 couples à 1 087 000 (8).

Les progressions réelles ont peut-être été moins spectaculaires. En passant de la marginalité à une quasi-normalité, cette situation a été en effet plus facilement déclarée. Même en tenant compte de cette dérive, il est incontestable que le développement a été brusque et massif dans un certain nombre de pays industrialisés, et qu'il ne peut plus être tenu pour négligeable dans la plupart des autres.

La grande majorité des cohabitations aboutissent, aujourd'hui encore, au mariage. On prend la mesure de ces cohabitations pré-nuptiales en recherchant, soit dans une génération, soit dans une cohorte de mariages, le pourcentage des individus qui ont vécu dans cette situation avant de se marier. Sur ce point aussi, la "Situation démographique de la France, 1983" fournit des données intéressantes. on constate pour la Suède qu'en 1975, 80%

(5) "Douzième Rapport sur la situation démographique de la France", Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, I.N.E.D., Paris, 1983, Tableau 30, p.41.

(6) Article cité, p.43.

(7) I. KOCH-NIELSEN : "Recent Changes in the Danish Family Structure". Reprint from Sociological Micro Journal, vol. 15, 1981.

(8) "Marital Status and Living Arrangements", March 1982, Séries P20, n° 380, p.6.

des femmes mariées du groupe 25-29 ans avaient d'abord cohabité (9). La proportion correspondante était, vers 1978, comprise entre 20% et 40% en France, au Danemark et en Norvège (10). Proportions donc très différentes suivant les pays, mais dont les plus faibles ont probablement augmenté dans les dernières années, proportions en tout cas suffisantes pour se demander si elles ont perturbé la nuptialité.

## II - UNE EVIDENTE CORRELATION

Théoriquement, il est possible d'imaginer un scénario où la cohabitation n'aurait eu aucune incidence statistique sur la nuptialité. Dans ce cas de figure, la vie commune sans mariage se situerait en amont de l'âge moyen au mariage et, de ce fait, ne modifierait ni le calendrier ni l'intensité de la nuptialité. La cohabitation remplacerait en quelque sorte les fiançailles. D'évidence, tel n'est pas le cas.

L'analyse des données du moment, depuis 1965, montre d'emblée que la baisse de la nuptialité s'est produite précisément dans les pays et au moment où se diffusait la cohabitation juvénile.

TABLEAU 1 : INDICE SYNTHETIQUE DE NUPTIALITE DES CELIBATAIRES (Hommes).

	1965	1970	1975	1981
Danemark	1 024	778	622	469
Suède	982	597	569	493
Finlande	950	910	664	625
Pays-Bas	1 124	1 013	767	627
Espagne	1 008	1 030	949	684
France	1 005	914	819	640
Grèce	1 218	1 080	1 180	942
Pologne		955	948	892

Source : A. MONNIER, La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-mer, *Population*, 1983, n° 4-5, p. 834.

Voici donc quatre séries de deux pays. Dans la première, l'effondrement des indices s'est produit entre 1965 et 1970, dans la deuxième entre 1970 et 1975, dans la troisième entre 1975 et 1981. Pour ce qui est de la quatrième série, elle correspond simplement à la fin d'un processus de ra-

(9) Article cité, Tableau 27. Voir aussi : J.M. HOEM and B. RENNERMÄLM, Stockholm Research Reports, in *Demography*, n° 8 : "Cohabitation, Marriage and First Birth Among Never-Married Swedish Women in Cohorts Born 1936-1960", University of Stockholm, 1982 (en particulier p.29).

(10) Douzième Rapport sur la situation démographique de la France, article cité, Tableau 30.

jeunissement de l'âge au mariage : l'indice y reste élevé. Or, dans ces deux derniers pays, la fréquence de la cohabitation juvénile demeure négligeable, tandis que dans les trois autres groupes le phénomène de cohabitation a pris une soudaine extension, précisément dans la période quinquennale où les indices de nuptialité ont soudainement baissé (11). Indiquons par ailleurs que la baisse, parfois considérable, des taux de remariage coïncide sans doute, elle aussi, avec la diffusion d'un modèle de cohabitation sans mariage, dans la population plus âgée, chez les divorcés et les veufs. Sur 125 000 cohabitants de plus de 35 ans, le Danemark comptait, en 1982, 65 000 divorcés, soit un peu plus de la moitié (12). Une étude sur l'état-civil du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (13) montre qu'en 1981, dans 74% des cas, les remariages comportant au moins un divorcé avaient été précédés d'une cohabitation. Aux Etats-Unis, parmi les cohabitants non mariés, 468 000, soit environ le tiers, ont plus de 35 ans ; or, après cet âge, la probabilité est qu'au moins l'un des deux conjoints ne soit pas célibataire (14).

Ainsi, aussi bien pour les premiers mariages que pour les autres, la cohabitation semble s'accompagner d'une baisse plus ou moins sensible de la nuptialité. Si les données relatives à la mesure des différentes formes de cohabitation sont encore rares, elles sont toutefois suffisantes pour affirmer que les deux phénomènes sont liés. Le sens exact de cette corrélation, par contre, est loin d'être clair.

### III - LES DEUX INTERPRETATIONS

Il est de bonne règle, pour expliquer une évolution, de tenter d'abord de l'interpréter de la manière la plus "économique", c'est-à-dire en minimisant autant que possible la portée du changement. Dans cet esprit, il était logique de réduire l'effet de cohabitation à une simple modification du calendrier de la nuptialité, dans le cas présent à un vieillissement de ce calendrier.

On pouvait d'ailleurs penser que le calendrier d'entrée effective en vie commune était resté relativement constant, la cohabitation ne remplaçant donc pas les fiançailles, mais les premières années du mariage. Autrement dit, si l'on additionnait, à une date donnée et à un âge donné, le pourcentage des mariés et des cohabitants non mariés, on retrouverait approximativement la proportion antérieure des seuls mariés. On peut même aller plus loin et concevoir que le nombre de couples vivant ensemble a augmenté, pour un même âge, avec le développement de la cohabitation pré-nuptiale. C'est d'ailleurs ce qu'affirme J. Trost pour la Suède de 1975 (15).

On ne dispose, pour tester cette hypothèse, que de données parfois fragiles et agrégées par groupe d'âge quinquennal. Ainsi, dans le groupe

(11) Pour l'Espagne, la diffusion aurait surtout été sensible, dans les grandes villes, en 1980 et 1981.

(12) "Papirløse samlivforhold belyst på grundlag", Statistiske Efterretninger, A 1982, 30, p.1051.

(13) P. DESBOURDES : "Nouveaux mariés et cohabitation pré-nuptiale déclarée. Etude comparative, Paris XIII<sup>e</sup>", Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Paris-V, 1982.

(14) "Marital Status and Living Arrangements : March 1982". Bureau of the Census. Table F, p.8.

(15) Jan TROST : "Unmarried Cohabitation", International Library, Vasteras, 1979, p.55-56.

**TABEAU 2 : Mariés et cohabitants non mariés, par sexe et suivant le groupe d'âge, dans cinq pays.**

		Hommes			FEMMES		
		1967	1976	1980	1967	1976	1980
<b>DANEMARK</b>							
15-19 ans	Déjà mariés	-	-	-	6	4	2
	Cohabitants	-	-	-	-	3	1
20-24 ans	Déjà mariés	24	24	17	44	51	41
	Cohabitants	-	10	9	-	11	14
25-29 ans	Déjà mariés	72	69	60	87	82	75
	Cohabitants	-	7	12	-	5	9
<b>FRANCE</b>							
		1968	1975	1981	1968	1975	1981
15-19 ans	Déjà mariés	1	-	-	7	4	3
	Cohabitants	-	-	-	-	1	1
20-24 ans	Déjà mariés	29	26	18	54	47	39
	Cohabitants	-	2	7	-	3	8
25-29 ans	Déjà mariés	70	72	66	86	83	77
	Cohabitants	-	3	7	-	2	5
<b>PAYS-BAS</b>							
					1970	1975	1982
15-19 ans	Déjà mariés				5	4	3
	Cohabitants				-	1	2
20-24 ans	Déjà mariés				54	53	46
	Cohabitants				-	10	16
25-29 ans	Déjà mariés				86	86	79
	Cohabitants				-	-	10
<b>SUEDE</b>							
		1960	1975	1981	1960	1975	1981
15-19 ans	Déjà mariés	-	-	-	3	1	-
	Cohabitants	-	1	1	-	8	6
20-24 ans	Déjà mariés	18	9	5	43	22	14
	Cohabitants	-	19	19	-	29	32
25-29 ans	Déjà mariés	59	44	27	79	58	44
	Cohabitants	-	21	28	-	17	26
<b>ETATS-UNIS</b>							
		1967	1976	1982	1967	1976	1982
15-19 ans	Déjà mariés	3	3	2	12	9	7
	Cohabitants	-	-	-	-	-	-
20-24 ans	Déjà mariés	46	38	28	67	57	47
	Cohabitants	-	2	3	-	2	3
25-29 ans	Déjà mariés	85	75	64	90	85	77
	Cohabitants	-	1	3	-	1	3
Sources : Pour les "mariés", on a retenu la somme des mariés, veufs et divorcés, présentée dans les annuaires statistiques nationaux. Pour les cohabitants, les sources sont les suivantes : Danemark : Statistiske Efterretninger, A 1977, 33 et A 1982, 30. France : Enquête Emploi 1981. Pays-Bas : Maandstatistiek van de Bevolking, Février 1984. Suède : 1975, Situation démographique française, 1983. 1982. Annuaire statistique 1983-1984. Etats-Unis : Marital Status and Living Arrangements, March 1976, March 1982.							

20-24 ans par exemple, une augmentation du nombre total de "dyades" ne signifie pas nécessairement que ce changement affecte les âges 20 et 21 ans. D'autre part, il est difficile, surtout pour la Suède, de choisir une date de référence à la fois assez récente et où le pourcentage de cohabitation était encore quasi-nul. En admettant par exemple une proportion de cohabitants nulle en 1965, J. Trost avance une hypothèse qui n'est pas partagée par tous ses collègues suédois (16). Il faut donc interpréter avec beaucoup de prudence les données présentées dans le Tableau 2.

L'hypothèse de J. Trost semble bien vérifiée, au moins pour la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, pour l'évolution entre la première et la deuxième date, et ce pour les trois groupes d'âge. Pour la deuxième période, par contre, on assiste plutôt, dans ces pays, à une légère baisse du poids total des cohabitants mariés et non mariés. Quant aux Etats-Unis, il semble que la baisse de la nuptialité n'y ait jamais été compensée par une augmentation équivalente des cohabitants non mariés.

On ne peut donc pas, à partir de ces données, énoncer de règle générale : l'incidence de la cohabitation n'est ni la même dans tous les pays, ni constante dans un même pays. Il semble par contre que l'analyse des tables de nuptialité par année d'âge fournisse une réponse au moins probable à la question posée : l'incidence de la cohabitation affecte-t-elle uniquement le calendrier de la nuptialité ?

Si cette thèse était fondée, comme les quotients de nuptialité ne cessent de baisser fortement dans le groupe d'âge 20-24 ans, on devrait trouver une récupération sensible au niveau des 25-29 ans. Or, le mode des courbes de quotients reste unique, autour de 21-22 ans pour les femmes, et les récupérations observées dans certains pays au niveau des 28-34 ans sont dérisoires par comparaison avec l'importance des baisses enregistrées dans les âges plus jeunes.

Si l'on regarde la France, par exemple, les taux féminins tardifs de première nuptialité y sont restés constants de 1971 à 1980, alors que, dans cet intervalle de temps, ils sont descendus de 1 409 ‰ à 996 ‰ à 21 ans, et de 1 207 ‰ à 871 ‰ à 22 ans (17). Dira-t-on que le rattrapage demeure possible et qu'il se situera autour de 35 ans, où l'on verrait apparaître dans les prochaines années un second mode dans les courbes de nuptialité ? L'hypothèse est peu probable. Dans un pays comme la Suède, où la diffusion de la cohabitation date de plus de 15 ans, ce rattrapage ne s'est pas produit. Admettons pourtant qu'il intervienne à brève échéance, il s'agirait alors dans beaucoup de cas de légalisations d'unions anciennes et pour la plupart déjà fécondes. Serait alors changée, non le calendrier de la nuptialité, mais sa nature même.

Bref, l'analyse des données suggère que, dans certains pays au moins, l'expression "cohabitation sans mariage" a recouvert des significations différentes : dans un premier temps, la cohabitation n'était pas toujours pré-nuptiale, ni le projet de mariage indispensable pour vivre ensem-

(16) Suivant l'article de J. HOEM et R. RENNERMALM, cité plus haut, ce pourcentage n'était pas négligeable en 1965 (Tableau 7, p.30).

(17) H. LE BRAS et L. ROUSSEL : "Retard ou refus de mariage", *Population*, 6, 1982, p. 1012. Il s'agit des taux de nuptialité de deuxième catégorie rapportant le nombre de mariages à 10 000 hommes ou femmes survivants de cette génération.

ble, mais, globalement, la cohabitation formait un mode de vie qui se situait en aval d'un probable mariage. Quelques individus persistaient à refuser le mariage mais ils demeuraient des exceptions.

Il semble qu'aujourd'hui la situation soit moins nette et qu'une part plus importante des jeunes, non seulement reculent leur mariage, mais s'installent durablement dans une situation d'union libre. Le montre également l'évolution des distributions de la cohabitation suivant la durée au moment de l'observation : il y a six ans, au Danemark par exemple, les durées modales se situaient dans la classe des un et deux ans, elles sont aujourd'hui supérieures à trois ans (18). Confirme surtout cette évolution la forte croissance des proportions de naissances hors-mariage dans les pays où la cohabitation s'est développée (19), par opposition à une stagnation de ce pourcentage là où cette cohabitation demeure faible. Toutes ces naissances ne sont pas le fait d'une cohabitation sans mariage, mais l'on peut présumer que celles-ci sont largement responsables des poussées observées.

**TABLEAU 3 : Pourcentages de naissances hors-mariage (1960, 1970, 1980).**

	Danemark	France	Pays-Bas	Suède	Etats-Unis	Belgique	Espagne	Grèce	Portugal
1960	8	6	1	10	5	2	2	1	10
1970	11	7	2	16	11	3	1	1	7
1980	33	11 (a)	4	40	18	3	2	1	8

a Cet indice atteint **15,9** en 1983.

L'analyse longitudinale serait la méthode la plus pertinente pour mettre en évidence les transformations d'une génération de jeunes à l'autre. Elle permettrait aussi de trancher plus nettement la question de savoir dans quelle mesure la nuptialité est affectée, non seulement dans son calendrier, mais également dans son intensité.

#### IV - L'APPORT DE L'ANALYSE LONGITUDINALE

Un seul pays malheureusement a fourni pour l'instant des données satisfaisantes de ce type : la Suède. Les informations norvégiennes ne por-

(18) Voir les informations annuelles publiées sur ce point par la revue danoise Statistiske Efterretninger. On notera qu'il existe logiquement une forte corrélation entre la répartition de cohabitants suivant leur âge et la distribution suivant la durée de vie commune. Cette corrélation est d'autant plus forte que les cohabitations débutent vers le même âge et restent stables.

(19) A l'exception des Pays-Bas.



tent que sur l'évolution deux ans après le début des cohabitations sans ménages.

**TABLEAU 4 : SUEDE.** Evolution dans le temps d'une cohorte de cent couples de cohabitants non mariés.

Durée en années	Génération 1936-1940				Génération 1956-1960			
	Sans changement	Mariage	1 naissance	Rupture	Sans changement	Mariage	1 naissance	Rupture
1	39	49	12	1	77	4	8	11
2	15	66	16	3	49	9	19	22
3	8	72	16	4	33	12	27	29
5	3	76	16	4	14	18	31	36
8	2	77	16	5	2	21	40	37

NORVEGE. Evolution dans le temps d'une cohorte de cent couples de cohabitants non mariés (cohabitations ayant commencé entre 20 et 24 ans seulement).

Durée en années	Génération 1936-1940				Génération 1951-1955			
	Sans changement	Mariage	1 naissance	Rupture	Sans changement	Mariage	1 naissance	Rupture
2	6	80	7	8	17	50	9	24

Sources : Suède : J.M. Hoem et B. Rennermalm, art. cit. p.38.

Norvège : Randi M. Selmer, Cohabitation without Marriage, Marriage and Birth, Articles, 146, p.49.

L'exemple de la Suède est très suggestif. Dans les cohortes anciennes, au bout d'une année, la moitié des cohabitants étaient mariés et 39% restaient dans une situation inchangée. Dans les dernières générations, après le même délai, 4% seulement étaient mariés et 77% n'avaient pas changé. A la fin de la période d'observation, dans les deux cohortes, 2% seulement de ceux qui avaient entamé une vie commune huit ans plus tôt vivaient encore en situation de cohabitants sans enfant, mais, dans la dernière cohorte, 40% avaient au moins eu un enfant ensemble sans s'être mariés. Dans cet intervalle de huit ans, peu de ruptures dans la première cohorte, presque 40% dans la seconde.

Le contraste en Norvège est moins net. Nous ne disposons que d'une seule durée de référence, et brève. En outre, les dernières générations sont moins récentes que dans les données suédoises. Néanmoins, on voit que l'évolution des histoires de couples de cohabitants s'oriente dans le même sens pour les deux pays : moins de mariages, plus de ruptures, plus aussi de naissances qui correspondent à une certaine stabilisation dans l'union li-

bre. Dans les deux pays, la cohabitation devient de moins en moins pré-nuptiale et de plus en plus quasi-conjugale.

Il serait évidemment imprudent de généraliser l'exemple des pays scandinaves (20). Mais partout où la proportion des naissances hors-mariage a brusquement augmenté, il est possible que l'on assiste, avec du retard et sans doute avec une moindre ampleur, à une évolution analogue à celle de la Suède, c'est-à-dire à une évolution qui affecte de plus en plus l'intensité de la nuptialité.

Ce qui apparaît clairement au terme de cette analyse sommaire, c'est d'abord l'insuffisance et la disparité des données statistiques disponibles sur la cohabitation et l'union libre. Comment s'en étonner puisqu'il s'agit de mesurer des phénomènes qui échappent par définition à l'attribution d'un statut et qui donc ne relèvent pas normalement d'un enregistrement officiel ? Leur marginalité statistique a longtemps permis de ne pas se soucier de ces phénomènes. Aussi bien, chez les jeunes célibataires que chez les divorcés récents, la cohabitation sans mariage a pris désormais une ampleur si considérable et des formes si variées que les données se multiplieront probablement dans les prochaines années. Il serait pourtant naïf de penser qu'à elles seules, elles suffiront à résoudre toutes les difficultés. On se demandera d'ailleurs si la question des rapports entre nuptialité et cohabitation est généralement posée en termes pertinents.

#### V - UNE QUESTION MAL POSEE ?

Se demander quelle influence a eu la cohabitation sur la nuptialité implique que l'on considère la première comme cause et la seconde comme effet. On introduit ainsi la cohabitation dans une série causale linéaire dont le point de départ le plus souvent évoqué est la maîtrise de la fécondité, et l'aboutissement, la possibilité d'une vie commune sans risque de fécondité.

L'explication, dans sa simplicité, est séduisante. Mais suffit-elle à rendre compte de l'évolution constatée ? Elle convenait mieux à la première forme de la cohabitation qui modifiait surtout le calendrier du mariage et excluait la fécondité. Elle s'ajuste moins bien à un modèle qui admet de plus en plus les naissances hors-mariage. Autrement dit, elle n'explique pas pourquoi le mariage, pour certains, a cessé de se justifier, même s'ils ont décidé d'avoir un enfant.

Présentons l'argument différemment : peut-on imaginer qu'au début du siècle il eût suffi de trouver une parade infaillible à la conception pour que très rapidement se soit développée la cohabitation sans mariage ? Pour que la cohabitation, même brève et sans fécondité se diffuse, il fallait évidemment bien d'autres conditions. Le niveau des revenus devait être amélioré et permettre une précoce autonomie matérielle et résidentielle des

(20) Sur l'évolution de la cohabitation au Danemark, voir L. ROUSSEL : "Mariages sans papiers au Danemark, l'évolution 1977 à 1981"; *Population*, 2, 1981, p.413-420.

L'exemple de la Suisse serait particulièrement intéressant. Voilà un pays où la nuptialité a considérablement baissé (presque autant qu'en Suède) et où la fécondité hors-mariage reste très faible (6% environ au lieu de 40% en Suède).

jeunes. Les mentalités devaient se transformer, les lois s'adapter. Tous ces changements étaient eux-mêmes subordonnés à une disqualification des valeurs qui légitimaient autrefois les interdits sociaux et moraux. La mise au point de pratiques contraceptives nouvelles supposait d'ailleurs que ces conditions fussent déjà largement remplies : elle exigeait en effet une sorte de demande latente et des investissements financiers dont la rentabilité fût certaine.

On s'étonne parfois de la soudaineté avec laquelle les comportements ont changé en matière matrimoniale. La diffusion de la cohabitation en particulier, et la rapidité avec laquelle il semble qu'elle se modifie, surprennent. Cette soudaineté aurait-elle été possible si les changements observés n'avaient été précédés et préparés par une série complexe de transformations, visibles ou latentes ? Celles-ci traduisaient, à leur manière, une évolution culturelle et, en particulier, un changement radical dans la manière de concevoir le couple et le mariage, plus précisément une tendance à réduire le second au premier. Si de nouveaux modèles de vie commune ont paru soudain émerger, c'est en réalité parce que, depuis longtemps, le mariage, d'institution se transformait en affaire privée. Ce changement lui-même s'inscrivait évidemment dans des évolutions culturelles plus vastes.

Pour en rester à notre propos, il est vrai que l'on peut mettre en évidence un court segment causal, de la diffusion de la cohabitation à la baisse de la nuptialité. Mais ce segment s'intègre à un réseau très complexe où interfèrent des lignes de forces multiples et où les effets, à leur tour, deviennent causes. Il n'est pas interdit d'accorder plus d'attention à une séquence causale particulière : il est nécessaire alors de se souvenir que cette attitude ne peut être qu'une démarche méthodologique provisoire ou un point de vue partial. Si le terme "systémique" paraît faire référence à une école de pensée trop particulière, retenons, pour désigner les relations complexes ici suggérées, l'expression de Marcel Mauss, un "phénomène social total".

Une telle interprétation est évidemment incompatible avec l'idée que les changements actuels n'expriment qu'une certaine mode qui passerait aussi vite qu'elle est venue. Cette théorie confère au contraire aux nouveaux modèles une sorte de force d'inertie qui tient précisément à leur enracinement complexe : c'est une évolution "lourde" (21).

## **VI - UNE OBJECTION : LA CRISE ECONOMIQUE**

Mais cette conception ne fait-elle pas la part trop petite à la conjoncture économique ? Pour que se maintiennent et se développent des changements culturels, ne faut-il pas, au moins à titre de condition nécessaire, que demeurent réunis les moyens matériels et la situation économique qui ont rendu possible la pratique d'une certaine manière de vivre ? Or, il semble bien que nous soyons entrés, pour une durée imprévisible, dans une période de difficultés. Cette inversion de la tendance économique ne va-t-elle pas retentir, et comment, sur les évolutions observées depuis vingt ans en matière matrimoniale ?

(21) Voir sur ce point, R. LAESTHAEGHE, "A Century of Demographic and Cultural Change in Western Europe", Population and Development Review, Sept. 1983.

La cohabitation, même si certains ont pu le penser, n'est pas due au chômage ou à la menace sur l'emploi. Elle est apparue, avant la crise, et d'abord dans les pays au revenu individuel élevé et où la protection sociale était particulièrement développée. Il est donc imprudent d'imaginer que l'aggravation de la précarité de l'emploi entraînera automatiquement un nouveau développement de modèles caractérisés par la précarité de l'union.

Sans doute, la persistance du chômage aura-t-elle des incidences sur la nuptialité. Mais celles-ci seront peut-être de sens contraires suivant la situation des jeunes : résidant encore chez leurs parents, ces jeunes hésiteront sans doute davantage à prendre le risque de créer un ménage autonome ; déjà cohabitants au contraire, ils préféreront sans doute, en attendant un emploi stable, demeurer dans une union provisoire.

Autrement dit, la cohabitation n'est pas dans sa nature conjoncturelle : elle se poursuivrait si demain la crise s'arrêtait. Elle n'est pourtant pas insensible à la situation économique. Un retour à la prospérité réduirait peut-être, pour un temps, le nombre des cohabitations de longue durée ; il augmenterait probablement celui des cohabitations dans le groupe d'âge 20-24 ans.

Evelyne Sullerot a, par ailleurs, rappelé l'importance, en matière matrimoniale, du droit social (22). La prolongation de la crise amènerait sans doute les Etats à réduire les actuelles dispositions de protection sociale, entre autres celles qui concernent les mères célibataires ou vivant en couple non marié. Du moins montreraient-ils plus de rigueur à contrôler que sont bien remplies les conditions prévues pour en bénéficier. La brusque, mais éphémère, hausse de la nuptialité en Autriche (1983) montre bien, qu'à court terme au moins, la nuptialité est sensible aux changements du droit social (23).

Mais les indices de nuptialité ne sont peut-être pas seuls en cause. Si aujourd'hui des critères économiques ou fiscaux suffisent parfois pour trancher l'option mariage/non-mariage, c'est que la nature même et l'importance de celui-ci a profondément changé. D'institution qui va de soi, le mariage est devenu, pour certains, une stratégie parmi d'autres. Aussi bien, entre le mariage-association et l'union libre, les différences se sont estompées. La conjoncture et les réformes ponctuelles peuvent bien modifier, plus ou moins durablement, la répartition entre ces deux situations. L'essentiel est ailleurs. Il réside dans le fait que, pour la majorité de nos jeunes contemporains, l'union entre un homme et une femme est devenue une affaire strictement privée. La nuptialité s'en est trouvée transformée dans son calendrier comme dans son intensité. Mais de ces changements, la cohabitation est une expression particulière plutôt que la cause déterminante.

---

(22) Evelyne SULLEROT : "Le statut matrimonial : ses conséquences juridiques et sociales". Rapport présenté au Conseil Economique et Social le 11 janvier 1984.

(23) Le bruit avait couru début 1983 que certains avantages (des prêts en particulier) accordés aux jeunes mariés seraient supprimés le 1.1.1984. La courbe de la nuptialité s'est brusquement relevée en 1983. Elle s'est d'ailleurs effondrée début 1984. Finalement les avantages n'ont pas été retirés.